



REF SEP 3/02 FR

**PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE
2002-2006**

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL – 2002

1. INTRODUCTION

Le présent plan de travail annuel pour le Programme sur l'exclusion sociale (PES) en 2002 est élaboré conformément à l'article 7 de la décision établissant le programme. Le plan a été élaboré en tenant compte des conclusions tirées de la discussion qui a eu lieu en novembre, au cours de la réunion préparatoire du PES sur le document intitulé "Développement de priorités stratégiques en vue de la mise en œuvre du Programme en 2002-2003" (SEP 4/01 EN). Il est également tenu compte des discussions qui ont eu lieu avec des réseaux européens d'ONG engagés dans la lutte contre la pauvreté.

L'objectif général du présent plan de travail est de garantir que le PES sera mis en œuvre d'une manière qui renforce et apporte une valeur ajoutée à la méthode ouverte de coordination communautaire sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Il vise donc à consolider les objectifs communs approuvés lors du Conseil européen de Nice au regard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à soutenir la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN/incl) élaborés par les États membres et à réaliser des avancées dans les questions identifiées dans le Rapport conjoint sur l'inclusion sociale et dans le rapport du CPS sur la fixation d'indicateurs communs de pauvreté et d'exclusion sociale.

La Commission, bien que désireuse d'obtenir aussi vite que possible un résultat significatif reconnaît que le programme doit être mis en œuvre progressivement. Les efforts à consentir au cours de la première année consisteront en grande partie à jeter les bases de la future coopération et à entreprendre des actions qui ne porteront leurs fruits qu'à partir de 2003. La Commission est également consciente de la nécessité d'ajouter aux deux années d'application des PAN/incl et des rapports conjoints sur l'insertion sociale un cycle de travail pour le PES.

Dans l'élaboration du programme de travail pour la première année d'application du PES, la Commission ne part pas de zéro. De même qu'il s'appuie sur les initiatives prises dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, le PES peut s'inspirer des leçons tirées des premières séries d'actions préparatoires en 1998 (B3-4101, 4104 et 411), en 1999 (B3-4101 et 4112), en 2000 (B3-4101 et 4105) et 2001 (B3-4105), ainsi que des

évaluations de ces actions. Ces dernières se concentrent sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre des acteurs dans différents États membres et poursuivent des objectifs similaires à ceux inscrits dans le volet 2.1 de la décision sur le PES. Les actions financées au titre du budget 2000 s'achèveront en 2002 et les actions financées sur le budget 2001 se poursuivront jusqu'au milieu de 2003.

Les actions entreprises dans le cadre du PES profiteront également de l'expérience d'actions engagées au titre d'autres programmes, comme EQUAL et les programmes de lutte contre la discrimination et pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Contrairement aux activités soutenues financièrement par le FSE, les actions financées dans le cadre du PES s'articuleront uniquement autour d'activités transnationales et ne concerneront pas des projets spécifiques sur le terrain. Elles insisteront sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, il est envisagé d'ouvrir le PES à des pays candidats pour aider ceux-ci à s'aligner pleinement sur la méthode ouverte de coordination après leur adhésion (vraisemblablement au début de 2004). De nombreux pays candidats ont déjà témoigné de leur intérêt pour une participation au programme. Toutefois, cette participation doit être négociée et dépendra de la mesure dans laquelle les pays candidats acceptent de financer leur propre participation. Celle-ci devrait être progressive, c'est-à-dire que les pays candidats ne participeraient vraisemblablement qu'aux volets 1.1, 1.3 et 3.2 au cours de l'année 2002, et que leur participation s'élargirait à partir de 2003.

Étant donné la nécessité urgente d'améliorer la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, ainsi que des politiques de lutte contre ces phénomènes dans les pays candidats, une première priorité pourrait être de soutenir la réalisation d'études et de séminaires dans ces pays. Il pourrait s'agir d'études statistiques sur des aspects de l'exclusion sociale, d'une analyse de l'implication de la société civile dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou encore de l'étude de problèmes particuliers (comme la pauvreté rurale ou l'intégration de minorités ethniques) intéressant certains pays.

La participation de pays de l'AELE/l'EEE est également envisagée. La Commission a déjà reçu un témoignage d'intérêt et entamera des négociations afin de déterminer les conditions de cette participation.

VOLET N°1 – ANALYSE

Objectif: améliorer la compréhension de l'exclusion sociale et de la pauvreté au moyen notamment d'indicateurs comparables

Ce volet devrait se concentrer sur l'amélioration de la qualité des données et de l'analyse afin de mieux comprendre et suivre les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale. Concernant les données, l'élément le plus important à prendre en considération est le début du financement du nouvel instrument communautaire de collecte de statistiques du revenu et des conditions de vie (EU-SILC). Ce nouvel instrument a été conçu par Eurostat et les Offices statistiques nationaux, et un règlement cadre est à l'examen au sein du Conseil. Le présent programme investit à long terme dans le financement partiel de ce vaste nouveau projet afin d'assurer la collecte de données statistiques plus fiables sur les conditions de revenu et de vie pouvant être utilisées au niveau à la fois national et communautaire.

Hormis l'investissement dans cet important instrument, un certain nombre d'autres domaines présentent de l'intérêt pour l'analyse des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, mais ces domaines ne sont pas ou ne peuvent pas être couverts par une enquête sur les ménages. Il s'agit d'enquêter auprès de populations qui ne ressortissent pas à des enquêtes sur les ménages, comme les sans abris, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les immigrants clandestins ou pour lesquelles la taille de l'échantillon serait trop restreinte, ou pour lesquelles la manière d'obtenir certaines informations doit encore être explorée y compris les indicateurs qualitatifs. Pour ce qui concerne les sans abris, Eurostat a créé une Task Force chargée de développer des méthodologies communes. D'autres méthodologies doivent également être développées pour déterminer des indicateurs dans plusieurs autres domaines, comme la vieillesse et les pensions, le degré d'alphabétisation (analyse, par exemple, des résultats récents du programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale de l'acquis des compétences de base des élèves qui quittent l'école) ou pour analyser la mesure dans laquelle les estimations de la répartition des revenus dans les ménages ou des différentes sources de revenu peuvent influencer sur le calcul des taux de pauvreté à la fois chez les adultes et les enfants. Il sera également tenu compte des résultats d'une action préparatoire en cours impliquant dans l'identification d'indicateurs appropriés les personnes qui sont victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Toutes ces actions devront être lancées en étroite consultation avec le sous-groupe "indicateurs" afin de refléter ses priorités de travail.

Ce volet peut également financer des études thématiques dans des domaines qui nécessitent une recherche plus approfondie. Un grand nombre de recherches ont déjà été effectuées dans le cadre du quatrième et du cinquième programme cadre de recherche, et elle s'appuiera dans la mesure du possible sur cette recherche. Dans la mesure du possible, la DG EMPL va s'appuyer sur ces recherches pour apporter une réponse politique à des problèmes identifiés lors de la préparation des PAN/incl. Pour éviter les doubles emplois, le PES devrait se concentrer sur la recherche axée sur les politiques et dans des domaines identifiés comme plus carencés lors de l'évaluation des plans d'action nationaux. Des études thématiques pourraient être entreprises en 2002, sur l'exclusion sociale et les actions politiques possibles pour la réduire, sur l'analyse et l'identification des mesures politiques qui préviennent la pauvreté infantile et brise le cycle de l'héritage intergénérationnel de la pauvreté, ainsi que sur l'importance des "pièges de la pauvreté" et du rôle joué par les systèmes d'imposition et d'allocation.

Eu égard à la lourde procédure de sélection et à la nécessité de suivre étroitement le travail accompli par les contractants, il est recommandé de ne pas lancer trop d'études dans la même année. Il faudrait envisager de lancer en 2003 des études thématiques sur d'autres problèmes importants sur la manière selon laquelle une recherche de solutions au problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale basée sur le respect des droits peut contribuer à l'adoption de politiques et de programmes plus efficaces, notamment au regard des personnes les plus vulnérables et socialement exclues, sur l'analyse des mesures et des politiques en matière de justice et sur l'analyse et l'identification des mesures politiques les plus efficaces pour garantir l'insertion réelle des immigrants et de leur famille les plus exposés au risque de pauvreté.

Action	Calendrier
--------	------------

1.1. Développement de méthodologies communes	
Aider au développement de méthodologies de définition d'indicateurs dans des domaines de priorité reconnus identifiés par le sous-groupe "indicateurs" du CPS	Début des travaux en mars 2002
1.2 Comparabilité des statistiques	
Soutenir le développement et la mise en œuvre des <i>Statistiques du revenu et des conditions de vie (SILC)</i> en collaboration avec Eurostat	Collecte des données au printemps 2003
1.3 Études thématiques	
Analyse et identification de politiques et de programmes culturels et politiques qui contribuent à une meilleure insertion sociale	Lancement d'un appel d'offres au printemps 2002 Début des travaux en novembre 2002
Analyse et identification des mesures politiques qui a) préviennent la pauvreté infantile et b) brisent le cycle de l'héritage intergénérationnel de la pauvreté	Lancement d'un appel d'offres au printemps 2002 Début des travaux en novembre 2002
Analyse de l'importance des "pièges de la pauvreté" et du rôle joué par les systèmes d'imposition et d'allocation, et identification des réformes récentes qui se sont avérées efficaces pour résoudre ces problèmes d'une manière qui incite les travailleurs à chercher un emploi et à percevoir un revenu décent.	Lancement d'un appel d'offres au printemps 2002 Début des travaux en novembre 2002

VOLET N°2 – COOPÉRATION POLITIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE MEILLEURES PRATIQUES

Objectif: promouvoir la coopération politique et les enseignements mutuels dans le cadre de plans d'action nationaux

Le présent volet s'articule autour de trois éléments: premièrement, les échanges transnationaux destinés aux transferts d'informations et de bonnes pratiques et à l'encouragement de l'examen politique par des pairs; deuxièmement, les travaux d'experts et les études techniques concernant l'élaboration d'indicateurs et de critères d'évaluation; et troisièmement, la rédaction d'un rapport sur l'exclusion sociale. Il est proposé de mettre l'accent au cours de la première année de mise en œuvre du programme sur le développement du premier élément. Le deuxième élément se concentrera au début sur la

mise en place d'un système d'évaluation globale du PES. Le troisième élément devrait concerner un certain nombre d'actions de soutien à l'élaboration et à la diffusion du rapport conjoint sur l'insertion sociale. À cet égard, il faut se souvenir que la période de 2 ans d'application des plans d'action nationaux doit être maintenue, et donc que le prochain rapport est attendu en 2003.

Dans la mise en œuvre du volet 2.1, il sera tenu compte de l'expérience acquise au cours des quatre dernières années dans l'application des "mesures préparatoires". Cette expérience montre que de nombreuses applications pèchent par un manque de programmation et de préparation appropriées, par une imprécision quant aux objectifs et résultats potentiels et par un manque de réflexion sur la manière de diffuser au mieux et le plus largement possible les résultats de leurs échanges. Dans de nombreux cas, il y aurait lieu de réfléchir davantage à la manière selon laquelle le processus d'échange et d'enseignement mutuel pourrait faciliter le processus décisionnel et l'influencer. Il est apparu une certaine sous-représentation d'acteurs responsables des développements politiques au niveau national, régional et local dans les diverses propositions présentées. Maintes propositions auraient également tiré avantage d'une identification plus approfondie de partenaires appropriés dans d'autres États membres et d'une collaboration avec ceux-ci aux fins de l'élaboration d'une proposition plus cohérente et mieux calculée. Pour beaucoup de ces propositions, le délai d'une année seulement était trop limité pour que les propositions puissent réaliser les objectifs assignés.

À la lumière de cette expérience, il semble approprié d'étaler le lancement du programme d'échange transnational. La phase I débiterait au début de 2002 et chercherait à soutenir les efforts de chefs de file potentiels cherchant à formuler des objectifs précis, d'établir des partenariats solides (qui devraient comprendre dans la mesure du possible une combinaison de représentants légaux, d'organisations non gouvernementales, de partenaires sociaux, d'organismes de recherche et d'institutions universitaires et d'autres acteurs compétents), établir des liens précis avec le processus d'élaboration des politiques et à diffuser largement leur proposition.

Dans la phase de sélection des projets à soutenir au cours de cette première phase, la priorité sera donnée aux propositions qui abordent des problèmes qui se sont posés dans le contexte des plans d'action nationaux et du rapport conjoint sur l'insertion sociale, y compris des problèmes qui à ce jour n'ont pas été suffisamment développés dans les PAN/incl (voir le document de travail SEP 4/01 EN pour plus de détails). Tout en préparant les échanges futurs, le travail accompli au cours de cette phase initiale devrait également faire le bilan des connaissances acquises et les diffuser. De cette manière les projets vont inspirer les futurs PAN/incl. Dans la mesure du possible, les projets devraient être développés de manière à renforcer la sensibilisation des décideurs et praticiens de la politique dans les États membres aux initiatives européennes d'insertion sociale, et notamment aux PAN/incl. Dans cette phase initiale, les projets devraient se dérouler sur une période de six mois maximum. Il est également prévu d'accorder à quelque 60 projets un financement moyen d'environ 60 000 euros par projet.

La phase II débiterait en 2003 et tendrait à soutenir les projets les plus méritants développés au cours de la première phase, à la suite d'un appel d'offres restreint. Ces projets pourraient alors s'étendre sur deux ans au maximum (l'aide communautaire étant revue à la fin de chaque année). Cette aide permettrait aux promoteurs de projets de réaliser pleinement leurs objectifs et de diffuser les résultats.

Outre le programme d'échange, deux autres actions vont être soutenues au titre du volet 2.1 au cours de 2002 et jusqu'en 2003. La première consistera à exploiter et diffuser les leçons de nature politique et pratique tirées de projets soutenus dans le cadre des "mesures préparatoires". Il s'agira à la fois de collecter et de diffuser largement les exemples de meilleures pratiques mis en évidence dans des projets d'échanges transnationaux soutenus depuis 1998 et à mettre en place un système d'évaluation des projets soutenus dans le cadre des appels à propositions lancés en 2000. La deuxième action consiste en l'instauration entre les États membres d'un processus d'examen par les pairs. Il est prévu d'organiser de 15 à 20 examens par les pairs sur une période de deux ans. Ces processus se concentreront sur un nombre restreint de problèmes fondamentaux mis en évidence lors de l'élaboration des PAN/incl et dans le rapport conjoint sur l'insertion sociale. Ils impliqueront à la fois des décideurs politiques, des chercheurs et les principaux acteurs, y compris des ONG. Leur but sera d'évaluer l'efficacité de certaines politiques ou de certains programmes, de contribuer à leur amélioration et d'encourager leur diffusion dans les États membres. Les leçons politiques globales résultant de la première série d'examens par les pairs seront confrontées lors d'un séminaire spécial organisé en 2003 (en relation probablement avec la table ronde prévue en 2003). Ce processus devrait également aider à encourager une approche plus rigoureuse de l'évaluation de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'une manière plus générale, et à l'intégration des meilleures pratiques.

Le sous-volet 2.2 sera consacré à l'évaluation du programme. Conformément à la décision établissant le programme qui énonce que "le programme sera évalué par la Commission à la fin de la troisième année et à la fin du programme avec l'aide d'experts indépendants", il sera nécessaire de mettre en place les modalités de suivi et d'évaluation du programme dès le début de 2002. Cela nécessitera la sélection d'une équipe d'évaluateurs et la définition d'une stratégie d'évaluation qui serait cohérente et complémentaire avec d'autres évaluations en cours dans des domaines annexes, notamment des évaluations d'autres programmes d'action communautaire.

Dans le sous-volet 2.3, les actions devraient être étroitement liées à l'élaboration et à la diffusion du rapport conjoint sur l'insertion sociale. Étant donné la nécessité de tenir les États membres et la Commission informés de tout développement national en relation avec la mise en œuvre des PAN/incl, il serait utile de créer au courant de 2002 un réseau d'experts nationaux chargés de suivre ces développements. Leurs travaux contribueraient à la rédaction du rapport bisannuel en 2003. Ce volet sera également utilisé pour renforcer la sensibilisation aux développements au titre de la méthode ouverte de coordination au travers de publications et de l'Internet.

Action	Calendrier
2.1 Échanges transnationaux	
<i>Coopération politique transnationale et programme d'échange - Phase initiale: lancement de la phase initiale du programme transnational d'échange et de coopération politique. Les propositions devraient: a) viser à faire le point des connaissances existantes (par exemple, par l'organisation d'une conférence transnationale); b) encourager le développement de partenariats</i>	Avril – lancement de l'appel à projets Novembre 2002 – juin 2003 -

<p>transnationaux et plurisectoriels fournissant la base d'une possibilité de coopération et d'échange à plus long terme, ainsi que pour les projets qui souhaitent bénéficier d'un financement à plus long terme dans le cadre de la phase suivante du programme; c) définir des objectifs et concevoir des programmes de travail à plus long terme en matière d'échange et d'enseignement mutuel. Il est prévu d'accorder environ 60 000 euros par projet à quelque 60 projets. La condition préalable pour bénéficier d'un soutien à plus long terme en réponse à un appel à projets qui sera lancé au début de 2003 et dont le financement sera couvert par le budget de 2003 sera d'avoir participé à cette phase initiale. Priorité sera donnée aux projets qui se concentrent sur des problèmes identifiés lors de l'élaboration des PAN/incl et dans le rapport conjoint sur l'insertion sociale.</p>	<p><i>lancement des actions</i></p>
<p><i>Programme d'examen par les pairs:</i> élaboration d'un programme d'une durée de deux ans portant sur l'examen par les pairs d'un petit nombre de problèmes fondamentaux identifiés lors de l'élaboration des PAN/incl et du rapport conjoint.</p>	<p><i>Avril – Juin:</i> programmation et mise en place des modalités de gestion du programme</p> <p><i>Septembre 2002 – décembre 2004:</i> premières séries d'examens par les pairs dans chaque État membre</p>
<p><i>Enseignement - d'actions préparatoires:</i> mise en place de modalités d'exploitation et de diffusion à grande échelle de meilleures pratiques issues de projets d'échanges transnationaux soutenus depuis 1998 dans le cadre des "actions préparatoires".</p> <p>Mise en place de modalités d'évaluation d'actions préparatoires financées dans le cadre d'appels à propositions lancés en 2000.</p>	<p><i>À partir de mars 2002:</i> collecte et diffusion des meilleures pratiques</p> <p><i>Mars:</i> début de la mise en place des modalités d'évaluation</p> <p><i>Septembre:</i> début des évaluations</p>
<p>2.2 Études techniques</p>	
<p><i>Évaluation:</i> mise en place des modalités de suivi et d'évaluation</p>	<p><i>Avril:</i> mise en</p>

du programme sur l'exclusion sociale	place des modalités d'évaluation <i>Septembre</i> : début des évaluations
2.3 Rapport annuel	
<i>Publication</i> : publication du rapport conjoint sur l'insertion sociale en 2001	<i>Mars</i>
<i>Suivi des développements relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale</i> : mise en place d'un réseau d'experts nationaux chargés d'aider la Commission et les États membres à suivre l'évolution de la situation (en 2002 et 2003) au regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale.	<i>Mai</i> Mise en place du réseau

VOLET N° 3 – PARTICIPATION DES DIVERS ACTEURS ET SOUTIEN À LA MISE EN RÉSEAU AU NIVEAU EUROPÉEN

Objectif: développer la capacité des acteurs à combattre efficacement l'exclusion sociale et la pauvreté et promouvoir des approches novatrices, notamment par la mise en réseau au niveau européen, et par la promotion du dialogue avec toutes les compétences concernées, notamment au niveau national et régional

Ce volet se concentre sur deux éléments: le financement de base des grands réseaux européens engagés dans la lutte contre l'exclusion sociale et l'organisation de la table ronde de l'Union européenne sur l'exclusion sociale. En outre, ce volet devrait également apporter un soutien à des manifestations européennes organisées par la présidence tournante de l'Union sur des thèmes correspondants.

En ce qui concerne le financement de base, il est proposé de lancer et de gérer au cours de la première année du programme le processus de sélection des principaux réseaux européens dont les activités essentielles concernent la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Il est envisagé de financer ces réseaux sur la base de contrats annuels renouvelables pendant trois ans.

Comme le prévoit la décision établissant le PES, la table ronde sera préparée en coopération avec la présidence et en concertation avec tous les acteurs concernés (par exemple, les partenaires sociaux, les ONG, le Parlement européen, le Conseil, le Comité économique et social et le Comité des régions). Ce sera l'occasion de mobiliser et dynamiser tous les acteurs afin qu'ils contribuent au processus d'insertion sociale dans l'Union européenne.

La table ronde de 2002 devrait accorder une attention particulière à l'examen des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la première série des PAN/incl et d'instaurer

un processus d'enseignement mutuel pouvant servir à la préparation de la série suivante de plans nationaux en 2003. Un autre objectif essentiel consistera à améliorer la visibilité du processus d'insertion sociale et à sensibiliser à son importance à la fois les décideurs politiques, les praticiens de la politique et le public en général. Concernant d'autres manifestations de la présidence dans le domaine des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les demandes de subvention devront être adressées directement à la Commission qui en informera le Comité de programme.

Action	Calendrier
3.1 Financement des principaux réseaux européens engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: sélection de réseaux pertinents	
<i>Financement de base:</i> lancement et achèvement de la procédure de sélection des principaux réseaux européens dont les activités essentielles concernent la lutte contre l'exclusion sociale - supervision des activités de réseaux actuellement financées	Avril – lancement de l'appel à propositions À partir de novembre 2002 - lancement de l'action (aide renouvelable chaque année)
3.2 Table ronde annuelle de l'Union européenne sur l'exclusion sociale	
<i>Table ronde:</i> préparation d'une table ronde en 2002 comprenant la consultation des acteurs concernés et la participation de pays candidats. La table ronde poursuivra les objectifs suivants: organiser les discussions entre un grand nombre d'acteurs représentatifs intéressés par un examen du nouveau processus européen de coordination dans le domaine de l'exclusion sociale; attirer l'attention du public et présenter le nouveau programme d'action communautaire; tirer profit des expériences acquises; informer et alerter les représentants de pays candidats.	Février – juin: programmation et mise en place des modalités d'organisation de la table ronde Septembre/octobre 2002 Tenue de la première table ronde
3.2 Aide à des manifestations de la présidence	
<i>Aide des manifestations de la présidence:</i> organisation du soutien à des manifestations organisées par la présidence en exercice de l'Union. Le programme couvrira les éléments qui présentent la dimension européenne de la lutte contre l'exclusion sociale.	À la demande de la présidence (plusieurs mois à l'avance)